

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 37  
Votes exprimés : 37  
POUR : 37  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
6 septembre 2022  
Date d'affichage :  
6 septembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Remy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Daniel SIMONNET) - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN -

Absents excusés : Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Stéphane BARDOUX – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Michel GCHWEINDER - Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Michel CODRAN -

Absents : Pierre-Yves ROY - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Bruno CHARMET -

Objet de la délibération

**ANTENNE D'ANNAY SUR SEREIN**

**CONVENTION D'OCCUPATION D'UN POINT HAUT POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION DE LA REGION**

Monsieur Pierre NOIROT, Vice-Président, explique au Conseil Communautaire que dans le cadre de l'exploitation, la modernisation et l'extension de son réseau RCube THD, la Région Bourgogne Franche Comté était intéressée par l'occupation d'emplacements relevant de points hauts pouvant héberger ses équipements techniques de télécommunications.

Elle a installé ce type d'équipement sur le pylône de 40 mètres dont la Communauté de Communes est propriétaire, situé à ANNAY SUR SEREIN, sur la parcelle cadastrée Section E n° 227 au lieudit « Les Craies ». Pour cela, il convient de passer une convention avec la Région pour déterminer les droits et obligations respectifs du propriétaire et de l'occupant et préciser les conditions d'occupation de cet emplacement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE de passer une convention d'occupation d'un point haut pour l'installation et l'hébergement des équipements de télécommunication de la Région sur le pylône d'ANNAY SUR SEREIN.

AUTORISE le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Bruno CHARMET



Le Président,  
Xavier COURTOIS



Publié le 16/09/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2022

Application agréée E-legalite.com